

8^{ÈME} ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 à 19h
Salle 214, Centre Paul-Émile Beaulieu
530, route Delage, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Mathieu Des Roches	Président
M. Alain Anctil	Trésorier
Mme Marie-Reine Gauthier	Administratrice
M. Denis Des Roches	Administrateur
M. Ludovic Lorrin	Administrateur

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Michelyne St-Hilaire Vice-présidente
M. Steeve Verret, conseiller municipal du district-Lac-Saint-Charles-Saint-Émile

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques

Cinq (5) citoyens sont présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Mathieu Des Roches ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait la lecture de l'ordre du jour.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 10 septembre et du compte rendu du 8 octobre 2019

4. Suivi des actions du conseil de quartier :

Sécurité routière et transport

- Recommandation concernant la sécurité routière sur la rue du Beau-Site
- Recommandation pour l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Delage et du chemin de la Grande Ligne
- Recommandation concernant la sécurité routière à l'extrémité ouest de la rue Delage
- Recommandation concernant la mise en place d'un Parc-O-Bus dans le quartier
- Recommandation pour l'augmentation de la capacité du stationnement du Centre Paul-Émile-Beaulieu
- Recommandation concernant les ambulanciers

Environnement et qualité du milieu

- Bilan des écoroutes transmis à la Ville et recommandation du conseil
- Suivi concernant les nuisances occasionnées par les activités de la carrière et sablière
- Demande d'intervention concernant l'entretien de la clôture située en bordure la rue Lepire
- Suivi de la Table des partenaires

Loisirs

- Demande d'information concernant les travaux à réaliser au centre communautaire Paul-Émile Beaulieu :
 - Remplacement des panneaux d'affichage électronique à la salle de quilles
 - Installation d'un système d'éclairage à l'aire de planches à roulettes
 - Agrandissement du centre communautaire
 - Construction d'une nouvelle piscine extérieure
 - Réaménagement du parc
- Demande d'information concernant le réaménagement du parc Krieghoff

5. Période d'information du conseiller municipal

6. Questions et commentaires du public et des membres du conseil d'administration

7. Correspondance

- Correspondance
- Trésorerie et déboursés

8. Divers

- Calendrier des rencontres de travail
- Marché de Noël (7 et 8 décembre)

9. Levée de l'assemblée

2019-CA-35

Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu:

De modifier l'ordre du jour comme suit :

a) de renommer le sujet « Suivi concernant les nuisances occasionnées par les activités de la carrière et sablière » comme suit « Règlement sur les nuisances »;

b) d'ajouter au point 8. Divers, les sujets suivants :

- Présentation spéciale pour l'assemblée générale annuelle;
- Préparation du rapport annuel 2019;
- Préparation des états financiers 2019.

c) d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE ET DU COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE 2019

2019-CA-36

Sur proposition de M. Ludovic Lorrin, appuyé par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019.

2019-CA-37

Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu d'approuver le compte rendu de la rencontre du 8 octobre 2019.

4. SUIVI DES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Sécurité routière et transport

- **Recommandation concernant la sécurité routière sur la rue du Beau-Site**

Le président rappelle qu'une demande a été acheminée aux responsables de la signalisation à la Ville pour l'installation de panneaux routiers avec l'inscription « Zone résidentielle, circulez lentement ».

Suivi a été fait par M. Demeule qui fait lecture de la réponse obtenue du Service du transport et de la mobilité intelligente à savoir : « *Les panneaux demandés ne pourront pas être ajoutés. Toutefois, l'ajout d'une ligne axiale, le déplacement des panneaux existants et l'émondage des arbres pour assurer leur visibilité seront recommandés. Une demande de présence policière sera faite. Ce site sera ajouté pour la présence éventuelle d'une stèle radar.* »

Plusieurs échanges ont cours entre les membres du conseil et des résidents de la rue du Beau-Site présents. M. Demeule rappelle l'entrée en vigueur prochaine de la Stratégie sur la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec. Il mentionne que par sa Stratégie, la Ville met l'accent sur la sensibilisation des citoyens à modifier les comportements inadéquats sur la route. Il souligne également qu'il y a distinction entre les panneaux d'avertissement réglementés qui sont sujets à pénalités et les panneaux d'avertissement préventifs.

Les recommandations suivantes émergent.

2019-CA-38

Sur proposition de M. Alain Anctil, appuyé par M. Ludovic Lorrin, il est unanimement résolu de recommander ce qui suit à la Ville :

Considérant la réponse négative de la Ville à la requête pour l'installation de panneaux routiers avec l'inscription « Zone résidentielle, circulez lentement » sur la rue du Beau-Site;

Considérant la prochaine entrée en vigueur de la Stratégie sur la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec;

a) de demander l'échéancier des actions privilégiées par le Service du transport et de la mobilité intelligente (ajout d'une ligne axiale, déplacement des panneaux existants, émondage des arbres, demande de présence policière et présence éventuelle d'une stèle radar);

b) de déplacer le panneau indicateur de vitesse 30KM actuellement en face du 1843 du Beau-Site pour l'implanter avant le 1835 du Beau-Site;

c) de vérifier si tous les panneaux en place, probablement installés avant les fusions municipales, sont conformes aux normes.

De nouveaux échanges portent sur la circulation abondante générée par la présence de la Villa Ignatia à l'extrémité de la rue du Beau-Site (cul-de-sac). Une lettre de sensibilisation sera adressée à la Villa Ignatia.

2019-CA-39

Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu de transmettre une lettre à la Villa Ignatia afin que l'organisme puisse sensibiliser ses usagers à respecter la signalisation en place sur la rue du Beau-Site.

- **Recommandation pour l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Delage et du chemin de la Grande Ligne**

M. Des Roches mentionne que les commentaires des citoyens sont positifs et qu'il reste à faire le marquage des lignes blanches.

- **Recommandation concernant la sécurité routière à l'extrémité ouest de la rue Delage**

M. Mathieu Des Roches rappelle que quelques incidents ont été rapportés et que les résidents souhaitent une meilleure sécurité et le respect de la signalisation.

Suivi a été fait par M. Demeule qui résume les réponses obtenues. Premièrement, le Service du transport et de la mobilité intelligente rappelle que la signalisation en place ne peut être plus claire et ne recommande donc pas de modifications à la signalisation. En deuxième lieu, il suggère d'informer le Service de police et le Service de la gestion des immeubles de la problématique. Ce dernier service atteste qu'il ne sera pas possible d'installer de bollards puisque le terrain en question n'appartient pas à la Ville. Cependant, il est suggéré de demander au propriétaire du terrain (La Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-des-Lacs) de fermer la porte de la clôture déjà présente sur le terrain.

2019-CA-40

Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Denis Des Roches, il est résolu, à la majorité, que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles communique avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-des-Lacs afin de trouver une solution à la problématique du non-respect de la signalisation interdisant la circulation des véhicules quatre roues avant l'entrée du sentier destiné à cet usage à l'extrémité ouest de la rue Delage.

- **Recommandation concernant la mise en place d'un Parc-O-Bus dans le quartier**

M. Mathieu Des Roches mentionne que la pancarte indiquant le Parc-O-Bus a été réinstallée au Centre Paul-Émile-Beaulieu. De nombreux échanges relatent toutes les considérations citées à la résolution 2019-CA-26 du 3 juillet 2019 et sur des solutions possibles (terrains voisins à vendre, agrandissement du stationnement actuel, etc...). En prévision de la rencontre à venir en janvier avec les représentants de l'organisme Loisirs des Hauts-Sentiers, des démarches sont à faire auprès de cet organisme et auprès du RTC.

2019-CA-41

Sur proposition de M. Alain Anctil, appuyé par M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu :

Considérant que la seule intervention de la Ville en suivi à la résolution 2019-CA-26 du 3 juillet 2019 a été de réinstaller la pancarte identifiant le Parc-O-Bus du stationnement du Centre Paul-Émile-Beaulieu;

Considérant la nécessité d'évaluer les espaces de stationnement nécessaires au fonctionnement du Centre Paul-Émile-Beaulieu et du Parc-O-Bus, il est convenu ce qui suit :

a) de demander au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec d'évaluer le taux d'occupation quotidien des locaux du Centre et du stationnement par les citoyens participant aux activités de loisirs;

b) de demander au RTC de transmettre au conseil de quartier les statistiques concernant les utilisateurs du transport en commun pour l'ensemble du quartier et plus particulièrement pour l'arrêt situé en face de l'église Sainte-Marie-des-Lacs, et ce, pour tous les parcours.

- **Recommandation pour l'augmentation de la capacité du stationnement du Centre Paul-Émile-Beaulieu**

Sujet déjà discuté au point précédent.

- **Recommandation concernant les ambulanciers**

Le conseil de quartier souhaite une rencontre avec un représentant du service ambulancier ou de premiers répondants afin de connaître la couverture pour le quartier de Lac-Saint-Charles et d'avoir un état de la situation.

M. Demeule mentionne que le service ambulancier ne relève pas de la Ville. Par contre, il existe un Schéma de couverture de risque et il y a assurément à la Ville un coordonnateur à la Sécurité civile. Il fera la recherche en ce sens. Avant de planifier une rencontre avec le ou les intervenants à être désignés, il suggère que le conseil de quartier prépare une liste des sujets et des questions qu'il souhaite aborder lors de l'éventuelle rencontre. À suivre.

Environnement et qualité du milieu

- **Bilan des écoroutes transmis à la Ville et recommandation du conseil**

M. Mathieu Des Roches rappelle le problème d'accumulation de gravier non ramassé au printemps sur le territoire.

Lors de la rencontre du 3 juillet 2019, le conseil d'administration a adopté la résolution 2019-CA-27 qui dresse un bilan du projet des écoroutes. Pour faire suite au dépôt de ce bilan à la Ville, M. Demeule résume la réponse obtenue de la part de la Division du déneigement, du nettoyage et du soutien aux voies de circulation. Le déploiement des écoroutes d'hiver étant toujours à l'étape du projet-pilote, le statu quo sera maintenu pour l'hiver 2019-2020 afin de continuer d'optimiser les pratiques et de mesurer les effets sur plus d'une saison hivernale. L'enlèvement de la pierre abrasive ne sera pas inclus au projet-pilote pour le prochain hiver.

Les administrateurs conviennent de dresser un deuxième bilan de la situation, au printemps prochain, dans le but de transmettre à nouveau à la Ville un constat des bénéfiques et des irritants vécus par les citoyens. Il est proposé que les résidents soient consultés via la page « Facebook » du conseil de quartier.

- **Règlement sur les nuisances**

M. Anctil lit un article du règlement qui permettrait d'intervenir dans un dossier antérieur à savoir, l'amas de débris sur le terrain voisin du 15257 du boulevard de la Colline, propriété privée.

Cette problématique a déjà été discutée lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2019. Malgré plusieurs plaintes déposées au service téléphonique 311 de la Ville de Québec, les débris sont toujours présents sur le terrain. Selon M. Anctil, trois constats d'infraction ont été également remis au propriétaire du terrain.

2019-CA-42

Sur proposition de M. Alain Anctil, appuyé par Mme Marie-Reine Gauthier, il est unanimement résolu de demander à la Ville de prendre action en vue d'obliger le propriétaire du terrain vacant voisin du 15257 du boulevard de la Colline à éliminer les débris accumulés sur sa propriété.

Finalement, M. Anctil dit que le conseil de quartier va faire une pause cet hiver concernant le dossier «carrière et sablière».

- **Demande d'intervention concernant l'entretien de la clôture située en bordure la rue Lepire**

La clôture a été réparée. M. Demeule rappelle l'historique de ce dossier. La discussion se poursuit à propos de l'embellissement fleuri des entrées de Lac-Saint-Charles pour 2020. Ce sujet sera discuté au point 8. Divers.

- **Suivi avec la Table des partenaires**

En l'absence de Mme St-Hilaire, le sujet n'est pas discuté.

Loisirs

- **Demande d'information concernant les travaux à réaliser au centre communautaire Paul-Émile Beaulieu :**

- Remplacement des panneaux d'affichage électronique à la salle de quilles
- Installation d'un système d'éclairage à l'aire de planches à roulettes
- Agrandissement du centre communautaire
- Construction d'une nouvelle piscine extérieure
- Réaménagement du parc

Suivi a été fait par M. Demeule qui fait lecture de la lettre du 13 novembre 2019 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire adressée au conseil de quartier, résumant les interventions réalisées et à venir.

Une copie de ladite lettre est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Constat est fait par les membres que le Plan Quinquennal d'Immobilisation (PQI) a prévu la construction de la piscine, mais rien pour le Centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu. De nombreux échanges portent sur les étapes antérieures de consultation qui n'ont fait l'objet d'aucun suivi au conseil de quartier qui n'a jamais pu s'exprimer sur le projet global ni même partiel. De nombreux échanges portent sur le contenu de la lettre ci-haut mentionnée.

2019-CA-43

Sur proposition de M. Denis Des Roches, appuyé par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu de demander à la Ville :

- a) de confirmer la construction de la piscine en 2020;
- b) d'informer le conseil de quartier de l'emplacement envisagé pour la piscine et le pavillon;
- c) d'obtenir toutes les informations concernant la réalisation des phases subséquentes de développement dans ce dossier.

- **Demande d'information concernant le réaménagement du parc Krieghoff**

En suivi de la résolution 2019-CA-33 du 10 septembre 2019 demandant à la Ville de réaffecter la somme de 174 000 \$ pour l'aménagement du parc à un autre parc dont l'emplacement reste à déterminer, mais se situant dans le même secteur.

M. Demeule fait lecture de la réponse la réponse du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire transmise le 21 novembre 2019 à savoir qu'un suivi sera fait au conseil de quartier après l'adoption du Programme quinquennal d'immobilisations (PQI). À suivre.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Steve Verret étant absent, il n'y a aucune discussion.

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des réflexions et échanges portent sur la faible participation citoyenne aux séances, sur la difficulté de recrutement de membres administrateurs au conseil de quartier, sur la publicité des activités du conseil, sur la construction éventuelle d'une école sur le site de l'ancien jardin zoologique et sur la forêt nourricière.

7. CORRESPONDANCE

- **Correspondance**

M. Demeule dépose les documents suivants :

- Deux copies de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024
- Cinq copies du document synthèse de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024

- **Trésorerie et déboursés**

2019-CA-44

Sur proposition de M. Mathieu Des Roches, appuyé par M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumond comme suit : un montant de 88,00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 ainsi qu'un montant de 88,00 \$ pour la rédaction du compte rendu de la séance du 8 octobre 2019.

M. Anctil mentionne que le solde bancaire est de 89,24 \$ en date d'aujourd'hui.

M. Demeule rappelle l'obligation de faire des résolutions pour autoriser toutes les dépenses. Il rappelle également que le budget alloué au conseil de quartier pour son fonctionnement ne doit pas servir à la réalisation des projets d'initiative qui ont un budget distinct. Il précise également qu'une demande de subvention additionnelle peut être adressée à la Ville en cours d'année en cas de manque de fonds.

8. **DIVERS**

- **Calendrier des rencontres de travail**

M. Demeule mentionne qu'un délai de 72 heures est nécessaire pour la réservation de salles pour les rencontres du conseil. Il suggère au conseil d'établir un calendrier pour les 6 premiers mois de 2020 qu'il pourra utiliser pour effectuer à l'avance les réservations.

- **Marché de Noël (7 et 8 décembre)**

L'évènement est passé. Mme St-Hilaire étant absente, le sujet n'est pas discuté.

- **Embellissement fleuri des entrées de Lac-Saint-Charles pour 2020**

M. Mathieu Des Roches rappelle que, malgré une demande à cet effet, le quartier n'a pu bénéficier d'une intervention de la Ville à l'été 2019. Le conseil de quartier veut réitérer une demande pour l'été 2020.

2019-CA-45

Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Ludovic Lorrin, il est unanimement résolu de demander à la Ville de prévoir un budget en horticulture et en aménagement pour l'embellissement des entrées du quartier de Lac-Saint-Charles à l'été 2020 aux endroits suivants :

- Un aménagement paysager comprenant des fleurs vivaces ainsi qu'un panneau de bienvenue au quartier de Lac-Saint-Charles à l'intersection de la rue Jacques-Bédard et du chemin de la Grande-Ligne ainsi qu'à l'intersection de l'avenue du Lac-Saint-Charles et Roussin;
 - Deux bacs à fleurs au sol ainsi qu'un panneau de bienvenue au quartier de Lac-Saint-Charles à l'intersection du boulevard de la Colline et de la rue des Merisiers ainsi qu'à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Delage;
 - Des jardinières de fleurs sur l'avenue du Lac-Saint-Charles entre la rue Jacques-Bédard et la rue Delage (les crochets pour supporter les jardinières sont déjà en place).
- **Présentation spéciale pour l'assemblée générale annuelle**
M. Demeule invite les membres à réfléchir au choix d'une présentation spéciale pour la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.
 - **Préparation du rapport annuel 2019**
 - **Préparation des états financiers 2019**
M. Demeule rappelle les actions nécessaires à la préparation du rapport annuel et des états financiers de même que pour l'assemblée générale annuelle.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 22 h 55.

Signé

Mathieu Des Roches

Président

/AG

Signé

Marie-Reine Gauthier

Secrétaire



**Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire**

Québec, le 13 novembre 2019

Conseil de quartier Lac Saint-Charles
Monsieur Mathieu Des Roches, président
3490, route de l'Aéroport
Québec (Québec) G3K 1X5

Monsieur,

Nous accusons réception des requêtes formulées par le Conseil de quartier Lac Saint-Charles. Vous trouverez donc ci-après un résumé des interventions réalisées ou à venir par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Concernant le système d'éclairage du parc à planche à roulettes, une demande a été transmise au Service de la gestion des immeubles, afin d'analyser la situation. La mise en marche du système d'éclairage actuel nécessite l'intervention d'un employé. Une automatisation du système sera analysée avant la réouverture du parc au printemps prochain.

Pour la demande de participer à la réflexion sur le réaménagement de la piscine et du parc en général, un plan concept pour l'ensemble du projet a été élaboré en 2016 et inclut tous les équipements du parc, dont la piscine. La phase 1 « Piscine et Pavillon » a été présentée au conseil de quartier en septembre 2017. Dès que le projet aura franchi toutes les étapes d'approbation, un échéancier sera produit. Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire assurera les communications avec le milieu et suivra la réalisation du projet.

Au sujet de la salle de quilles, une rencontre avec la gestionnaire du centre est prévue cet automne afin de clarifier le besoin et les attentes. En 2018, les planchers, les planteurs et le remonte-boule ont été restaurés ou remplacés. Il n'est toutefois pas prévu d'acquiescer un nouveau système d'affichage à court terme.

Finalement, en ce qui concerne la rareté des locaux pour les organismes du milieu, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire rencontrera les organismes concernés cet automne et analysera le besoin en fonction de l'utilisation réelle des espaces disponibles. Un état de situation concernant les deux derniers points pourra être fait au conseil de quartier au début de l'année 2020.

En souhaitant que ces réponses et ce plan d'interventions vous agréent, nous vous prions, Monsieur Des Roches, de recevoir nos salutations distinguées.

Marie-Hélène St-Onge
Directrice

c.c. Steeve Verret, Conseiller, district électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile
c.c. Richard Marchand, directeur division plein air et animation urbaine
c.c. Sylvie Boutet, directrice division Aquatique et sports

330, rue Chabot, Québec (Québec) G1M 3J5
Téléphone : 311
ville.quebec.qc.ca